Activité : Le procès Brancusi

1. Le contexte historique et juridique

Depuis **1913** aux Etats-Unis : l'importation des œuvres d'art originales réalisées par des artistes contemporains n'est **pas taxée**.

Tariff Act de **1922** élargit le domaine des œuvres concernées, et pour cela définit la sculpture.

A votre avis, comment définir de façon précise la sculpture en tant qu'art ?

Définition retenue par l'État américain :

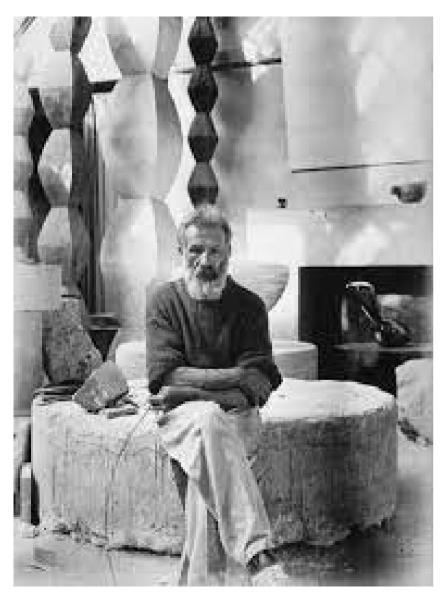
« la sculpture, en tant qu'art, est cette discipline des beaux-arts qui consiste à tailler et à sculpter dans la pierre ou tout autre matériau massif, en vue d'une reproduction ultérieure par la fonte ou le moulage, des imitations d'objets naturels, principalement des formes humaines ; elle représente ces objets dans leurs proportions véritables qu'il s'agisse de longueur, de largeur, d'épaisseur, ou seulement de longueur et de largeur »

Problème : en 1927, le sculpteur d'origine roumaine Constantin Brâncuşi (« Brancusi ») essaye d'importer à la douane un objet qu'il présente comme une œuvre d'art, mais qui ne correspond pas à cette définition.

L'oeuvre:

Oiseau dans l'espace, 1923





L'artiste:

Brancusi est né en 1876 en Roumanie.

Il étudie à l'Université nationale d'art de Bucarest, puis à l'École nationale supérieure des beaux-arts en France.

Brancusi se caractérise par une pratique de la sculpture qui tend vers l'abstraction.

Il finira sa carrière en France, où il mourra en 1958.

Le douanier qui doit statuer sur le cas de l'*Oiseau* dans l'espace refuse de l'assimiler à une œuvre d'art : il est considéré comme un *objet utilitaire*.

Cela contraint Brancusi à payer une lourde taxe d'importation (40 % de sa valeur initiale!).

Octobre 1927 : ouverture à New York du procès opposant Brancusi à l'État américain.

Question : la sculpture de Brancusi est-elle *vraiment* une œuvre d'art ?

Qu'en pensez-vous?



Nous allons ici étudier le témoignage du photographe

américain Edward Steichen, l'acheteur de l'Oiseau,

cité à la barre.

Premier argument, Steichen a vu l'oeuvre « se faire »

« J'ai vu cela au cours du processus de fabrication. En fait, je l'ai vu se faire. La première ébauche a été taillée dans du marbre. A partir de ce marbre, il a été réalisé un moule en plâtre et à partir du moule un bronze a été coulé. Lorsque le bronze est sorti de la fonderie, il ne présentait qu'une très vague ressemblance avec cette chose, et c'est alors qu'avec des limes et des ciseaux M. Brancusi a taillé et travaillé cette pièce en bronze ».

- -question du juge Waite : « et c'est l'artiste qui a fait cela? »
- réponse : « oui l'artiste en personne. Ce sont là les étapes par lesquelles est passé cet objet ».

En quoi ces remarques peuvent-elles accréditer l'idée que l'*Oiseau* serait bien une œuvre d'art ? Un objet utilitaire est-il produit de cette façon ?

Deuxième argument, la ressemblance (p. 17) :

- -question du juge Waite : « comment appelez-vous ceci? »
- -réponse : j'utilise le même terme que le sculpteur : « oiseau », (bird).
- -le juge : qu'est-ce qui vous fait l'appeler « oiseau » ? Ressemble-t-il à un oiseau pour vous ?
- R : Il ne ressemble pas à un oiseau mais je le ressens comme oiseau et il est défini par l'artiste comme un oiseau.
- Q : Le seul fait qu'il l'ait appelé « oiseau » en fait un oiseau pour vous?
- R: oui, votre Honneur.
- Q : Si vous l'aperceviez sans la rue, vous ne songeriez pas à l'appeler « oiseau » n'estce pas?
- -question du juge Young : Si vous le voyiez dans une forêt, vous n'en prendriez pas une photo n'est-ce pas?
- R: Non, votre Honneur ».

La ressemblance de l'oeuvre avec un modèle réel est-elle un bon critère pour définir une œuvre d'art ?

Troisième argument : la beauté :

Q : Titre mis à part, dites-nous si ceci est une oeuvre d'art et obéit à un principe esthétique sous-jacent, indépendamment du titre.

R: oui.

Q : veuillez expliciter votre réponse, je vous prie.

R : D'un point de vue technique, tout d'abord, elle a une forme et une apparence ; c'est un objet en trois dimensions créé par un artiste, ses proportions sont harmonieuses, ce qui me procure une émotion esthétique, le sentiment d'une grande beauté. Cet objet possède cette qualité. C'est pourquoi je l'ai acheté. M. Brancusi, de mon point de vue, a tenté d'exprimer quelque chose de beau. Cet oiseau me donne la sensation d'un vol rapide. A l'origine, il n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Pendant vingt ans, l'artiste a travaillé à cette chose, la modifiant, l'épurant, pour arriver à cet état où les lignes et les formes sont l'expression d'un oiseau, les lignes suggérant son essor vers le ciel.

Une œuvre d'art doit-elle forcément être belle ? Peut-on expliciter les critères qui rendent une œuvre belle ?

Quatrième argument : l'utilité, qui le classerait dans les objets non artistiques:

Q : Voyez-vous une quelconque fonction utilitaire à cet objet?

R: aucune.

Q : Lui voyez-vous ne serait-ce qu'un seul usage ou une quelconque finalité?

R: Non aucun.

Le **26 novembre 1928**, le juge rend son verdict :

- reconnaît que certaines définitions de l'art sont périmées
- reconnaît qu' « une école d'art dite moderne s 'est développée dont les tenants tentent de **représenter des idées abstraites** plutôt que d'imiter des objets naturels. Que nous soyons ou non en sympathie avec ces idées d'avant-garde et les écoles qui les incarnent, nous estimons que **leur existence comme leur influence sur le monde de l'art sont des faits** que les tribunaux reconnaissent et doivent prendre en compte. »
- → la Cour juge que :
 - l'objet est beau
 - sa seule fonction est esthétique
 - son auteur un sculpteur professionnel

→ L'Oiseau n'a pas à être taxé!

If It's a Bird, Shoot It

Judge, Who Can Take His Art or Leave It Alone, Wonders

What Cage at Bronx Zoo This Animal Would Call Home.

either for flying as a bird, for springing as a tiger, or for launching as a barge. It was a work of art.

This Is "The Bird!"

NO FOOLIN', tolks, this Bird," according to its creator, Brancusi, and its proud owner. Edward Steichen.

It stood upon a table, glistening and apparently possed. Constantin Brancusi, its creator, called II The Bird." Edward

Steichen, artist, its owner, was

trying to prove it was a work of art before the United States Customa Court yesterday. If so, be would not have to pay 40 per cent of its \$600 purchase price as a "manufacture of metal," as Assistant Attorney General Marcus Higginbotham classified it. MENACED BY GUN. Justice Byron S. Waite, presiding, with Justice George M. Young, glanced at the work of art in perplexity and wonderment. Jacob Epstein, American sculptor, was a witness for the defendant, the What Is It. He said be was convinced it was a bird. "If you saw it in the forest, would you take a shot at it?" Anyway, the judge decided, it didn't matter what it was cornetdidn't matter what it was christ-ened; barge, deer, alligater or bird, a work of art was a work of art, and as such O. A with the Gov-ernment. Mr. Epstein, after his-ling the art schools he had attended, was asked what line of sculpture he did—if "human figures," for instance. "I de everything," he said. "Have you, by any chance, dene an-thing like Exhibit One?"

> Mr. Epstein said it was art because it pleased his sense of beauty. Mr. Higginbotham mid it looked like a good journeyman job of brass railing.
> "This is a bird to you?" asked
> the astoniched atterney.

TAKES ARTIST'S WORD. "It is a matter of indifference to me what it represents, but if the artist calls it a bird, so would L In this there are certain ele-

"It might also suggest the keel may look like a spoon of a boat or the crescent of a new moon?" asked Justice Waits. mounted on a pedestal, but it's actually "The "Or a fish, or a tiger?" added Mr. Higginbotham.

Mr. Epstein, nettled that the Government should insinuate that Brancus had mixed ornithology and boiler-making, asked leave to broduce a fine Egyptian hawk chiseled out in 3,000 B. C., which, while it does not look like a hawk, indubitably is one, he mid.



NEW YORK MIRROR

OCT 221927

SCULPTUR of "The B.rg" is Constantin Braneusi (above).